

— LA —
SEMAINE RELIGIEUSE
 — DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Lettre de Mgr l'administrateur du diocèse de Montréal demandant aux fidèles de venir en aide aux victimes du tremblement de terre en Sicile et en Calabre. — III In memoriam. — IV La cause de la béatification de Jeanne d'Arc. — V Retraite sacerdotale mensuelle. — VI Extrait d'un calendrier perpétuel d'indulgences plénières : Indulgences dépendantes de fêtes fixes et mobiles. — VII Aux prières. — VIII Variétés. — IX Au Bon-Pasteur : Cérémonies religieuses — X Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche 17 janvier

On annonce :

La fête de la Sainte-Famille.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche 17 janvier

Fête du SAINT-NOM-DE-JÉSUS, *double de 2^e cl.* ; mém. de S. Antoine abbé et du 2^e dim. après l'Epiph. ; préf. de Noël : Ev. du dim. à la fin. — Aux Iles vêpres, mém. 1^o de la Chaire de S. Pierre, 2^o de S. Paul, 3^o de S. Antoine abbé, 4^o du II dim, 5^o de Ste Prisque.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 24 janvier

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 19 janvier, saint Canut ; du 21 janv., sainte Agnès (Montréal) ; du III^e dim après l'Epiph., la sainte Famille (Boucherville).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du III^e dim. après l'Epiph., la sainte Famille.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 20 janvier, saint Sébastien.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Du 24 janvier, saint Timothée.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 21 janvier, sainte Agnès (Ditchfield) ; du III^e dim. après l'Epiph., la sainte Famille (Newport).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 21 janvier, sainte Agnès (Dundee) ; du 24 janv., saint Timothée.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du III^e dim. après l'Epiph., la sainte Famille (Longue-Pointe).
 J. S.

LETTRE

DE

MGR L'ADMINISTRATEUR DU DIOCESE DE MONTREAL

**Demandant aux fidèles de venir en aide aux victimes
du tremblement de terre en Sicile et en Calabre**

} Archevêché de Montréal,
} le 31 décembre 1908.

Très chers frères,

Vous avez appris par les journaux la terrible catastrophe qui vient de fondre sur la Sicile et la Calabre en Italie. Nous ne pouvons pas rester indifférents en face d'une telle calamité. Notre devoir est de venir immédiatement en aide aux survivants du désastre. Notre bien aimé Pontife Pie X nous a donné l'exemple en envoyant aux victimes une très généreuse contribution. Il faut que le diocèse de Montréal manifeste une fois de plus sa grande charité.

Aussi, pour répondre au désir que Mgr l'archevêque vient de nous exprimer par cablogramme, nous ordonnons que le dimanche, 10 janvier prochain, une quête soit faite dans toutes les églises et chapelles du diocèse. Le produit de ces quêtes devra être envoyé à l'archevêché dès le lundi suivant. Nous nous hâterons nous-même de le faire parvenir au Saint-Père.

Vous pouvez compter que Dieu vous rendra au centuple ce que vous donnerez pour les malheureux.

Sera la présente lettre lue au prône de toutes les églises et chapelles, dimanche prochain ou le jour de l'Épiphanie.

† ZOTIQUE, ÉVÊQUE DE POGLA, vicaire-général,

Administrateur.

IN MEMORIAM

REU M. l'abbé Pierre-Octave Renaud. — Le dimanche, 15 novembre, à la résidence Sainte-Thérèse (Longue-Pointe) décédait pieusement, à l'âge de 75 ans, M. l'abbé Pierre-Octave Renaud, un vénérable prêtre, qui, bien qu'ayant presque toujours vécu aux Etats-Unis, appartenait encore au clergé de Montréal. M. l'abbé Renaud était né à Saint-Henri-le-Mascouche, le 27 février 1833. Il fit ses études classiques, partie au collège de L'Assomption, partie au collège de Terrebonne. Devenu prêtre (22 décembre 1860), il exerça le saint ministère auprès du curé de Terrebonne pendant quatre ans et remplit au collège la charge de directeur. Il fut ensuite, pendant sept ans, vicaire à Saint-Paul-de-Joliette, puis il passa aux Etats-Unis. Durant près de quarante ans, il a vécu à Cohoes, l'un des centres de la Nouvelle-Angleterre où, comme l'on sait, nos compatriotes jouissent d'une grande influence. M. l'abbé Renaud passa dix-sept ans dans la paroisse de Saint-Joseph et dix-neuf dans la paroisse du Sacré-Cœur. Affligé de surdité, il avait dû renoncer depuis longtemps à l'exercice du saint ministère. Mais ses bonnes qualités du cœur et sa bienveillance lui assuraient des amitiés fidèles. Plus gravement malade depuis un an, il vivait retiré à la résidence Sainte-Thérèse, à la Longue-Pointe, près Montréal.

M. l'abbé L. Lavigne, curé de la paroisse du Sacré-Cœur à Cohoes, à la nouvelle de la mort du « Père Renaud », s'est transporté à Montréal et s'est occupé avec un soin délicat de l'exécution des dernières volontés du regretté défunt. Une messe funèbre a été chantée à la Longue-Pointe, en la chapelle de l'Institution, par Mgr Racicot, puis les restes mortels ont été conduits à Cohoes, où un service solennel a été chanté, dans l'église du Sacré-Cœur, par Mgr Swift, vicaire-général d'Albany.

Feu M. l'abbé Joseph-Hercule Léonard. — Le samedi, 5 décembre, chez son neveu, M. le Dr Pominville, à Saint-Vincent-de-Paul, île Jésus, est décédé M. l'abbé Joseph-Hercule Léonard, prêtre du diocèse de Rimouski, à l'âge de 69 ans. M. l'abbé Léonard avait étudié au collège de Montréal où il fut condisciple de Mgr Racicot. Il avait été ordonné le 15 mai 1869, à Rimouski. Il fut d'abord curé à Sainte-Anne-de-Restigouche, mais bientôt il partait pour les Etats-Unis, où il passa à diverses reprises de nombreuses années, la plus grande partie de sa vie, dans différents postes. Il était évidemment d'humeur voyageuse et peu attaché aux biens de ce monde. De fait, ceux qui l'ont le mieux connu parlent avec émotion de son détachement, de ses actes de charité, et surtout de son remarquable esprit de piété. De temps en temps, il revenait voir sa famille, dont quelques membres distingués, en particulier sa sœur, feu Mme Dr Pominville, décédée l'an dernier, demeuraient à Saint-Vincent-de-Paul, île Jésus. Cette circonstance aidant, il y a six ou sept ans, M. l'abbé Léonard exerça le saint ministère pendant près de deux ans à Saint-Vincent-de-Paul, sous M. le curé Brault. Puis il repartit pour le diocèse de Rimouski, où il devint curé de Saint-Godefroy (Bonaventure) sur les bords de la Baie-des-Chaleurs. Après un nouveau séjour dans le Dakota, où il fut aumônier des Bénédictines à Saint Mary's Hospital, il passa dans la Nouvelle-Angleterre, et, enfin, ces derniers mois, il revenait vers Saint-Vincent-de-Paul, qu'il avait toujours aimé, et où il était favorablement connu, chercher son dernier repos et son dernier sommeil. Entouré des soins les plus prévenants et muni des sacrements de la sainte Eglise, il s'y est endormi, en effet, le samedi, 5 décembre dernier. Mgr l'administrateur a présidé à ses funérailles qui ont eu lieu à Saint-Vincent-de-Paul.

Feu M. l'abbé Arcade Magnan. — Le samedi, 28 novembre, chez son ami, M. le curé Gœoffrion, à Vaucluse, décé-

daît presque subitement, quoiqu'il fût malade depuis plusieurs mois, M. l'abbé Arcade Magnan, naguère curé de Sainte-Lucie et pendant douze ans vicaire à Saint-Jérôme. « Un bon prêtre, un homme de Dieu » a dit de lui Mgr Racicot, au jour de ses funérailles. Et c'est bien ce que ceux qui l'ont connu pensaient de l'abbé Magnan. Né à L'Assomption, le 2 octobre 1869, après ses études au collège du même nom, il fut ordonné, le 19 décembre 1891, par feu Mgr Fabre. D'abord vicaire à Saint-Enfant-Jésus de Montréal, puis à Lanoraie, il arrivait à Saint-Jérôme en 1883, pour en repartir, curé de Sainte-Lucie, en 1905. Il y a quelques mois, une maladie qui ne pardonne pas, l'obligeait à chercher quelque repos sous le toit hospitalier d'un ami. Nous l'avions revu, à la cérémonie de la Présentation au Grand-Séminaire, le 21 novembre, et beaucoup avaient été frappés de sa mine d'homme épuisé et de vieillard avant l'âge, qui ne permettait guère de s'y tromper. A quarante ans il était usé déjà et tout blanc. De fait, à quelques jours de là, après des alternatives de mieux et de pire, se sentant envahir un soir par une nouvelle attaque de paralysie qui lui montait au cœur et à la tête, il demanda lui-même à son ami, M. le curé Geoffrion, les derniers sacrements et mourut presque aussitôt — au même moment presque où expirait tout près de lui, à Vaucluse aussi, une parente, sa belle-sœur, la mère de M. l'abbé Henri Magnan de l'église Saint-Eusèbe à Montréal.

Si M. l'abbé Arcade Magnan a vieilli jeune, c'est qu'il fut à l'œuvre du saint ministère un laborieux et un vaillant. Déjà au collège, sans arriver peut-être à de grands succès, il avait été un élève remarquablement travailleur. Une fois prêtre, il se donna sans compter. « Il passa ici douze ans, nous écrit-on de Saint-Jérôme. Ce furent douze années d'un labeur incessant et d'un ministère fécond. Caractère aimable et bienveillant, d'esprit pondéré et vraiment pieux, son zèle pour les œuvres de jeunesse et d'une façon générale pour le bien des âmes ont

BIBLIOTHÈQUE
DE LA MAISON MÈRE
C. N. D.

permis à notre ancien vicaire de remplir parmi nous un apostolat des plus fructueux ». « Au mois d'octobre 1905—continue notre correspondant — sur un signe de Mgr l'archevêque, il partit pour Sainte-Lucie où il sut, avec tact et prudence, travailler heureusement à la restauration de l'église et du presbytère. Oh ! sa petite paroisse, perdue dans la montagne, aux extrémités du diocèse, comme il l'aimait ! » C'est là un bel éloge, quand l'on songe que Sainte-Lucie est l'une des plus modestes cures de notre diocèse. Mais M. l'abbé Magnan savait que le théâtre importe peu, si modeste soit-il, pourvu qu'on fasse du bien et qu'on le fasse bien.

Feu M. l'abbé Emile-Berchmans Gauvreau. — Le jeudi, 3 décembre, au presbytère de l'excellent Père Dauray, curé du Précieux Sang à Woonsocket, mourait encore plus inopinément et de la même maladie que M. l'abbé Magnan, d'une attaque de paralysie compliquée d'apoplexie, M. l'abbé Emile-Berchmans Gauvreau, à l'âge de 42 ans. La veille, le 2 décembre, comme il se préparait à dire la messe, il fut soudain frappé. Tout un jour, il fut entre la vie et la mort, et, malgré les bons soins, le 3 au matin, à 6 heures, il expirait. La nouvelle de sa mort a été pour sa famille et ses amis comme un coup de foudre. La *Semaine religieuse* perd en lui un de ses collaborateurs les plus distingués, et celui qui écrit ces lignes — qu'on lui pardonne de le dire — un confrère de séminaire et un ami très cher. Oh ! les amis, on les sème très vite sur la route d'ici bas. Celui-ci à cause des distances, celui-là pour une autre cause, parfois plus délicate. Mais il en est qui reste tels qu'on les avait connus et aimés jadis. Et ceux-ci, naturellement, quand ils partent pour le grand voyage, on s'en émeut plus douloureusement.

Emile-Berchmans Gauvreau était né à l'Île-Verte, le 3 septembre 1867. Il était le fils de feu le notaire Gauvreau, et par sa mère, Louise-Gracieuse Gauvreau, le neveu de Mgr Gau-

vreau, curé de Saint-Roch à Québec. Il laisse sept frères — dont M. le député de Témiscouata, et trois sœurs. Il étudia à Rimouski et au Grand-Séminaire de Montréal. Il fut ordonné à Lévis en 1891, le 27 décembre. Vicaire à la cathédrale, puis professeur au séminaire de Rimouski pendant quelques mois, il fut ensuite vicaire à Trois-Pistoles, puis il partit pour les Etats-Unis. Au diocèse de Saint-Paul, sous Mgr Ireland—qu'il admira beaucoup—il fut, pendant douze ans (1894-1906), curé de Beardsley, où il bâtit une église, un presbytère et une école paroissiale. Il devint ensuite procureur au collège Saint-Thomas, à Saint-Paul (Minn.) et, l'an dernier, il alla vivre chez les MM. de Saint-Sulpice à Baltimore. Mais sa santé compromise l'obligeait en juin dernier à prendre un repos prolongé. Et c'est ainsi que la mort est venue le chercher sous le toit de l'un des presbytères les plus cordialement hospitaliers de la Nouvelle Angleterre.

M. l'abbé Gauvreau avait reçu du ciel d'admirables dons, de beaux talents et surtout une délicatesse exquise. Sa mémoire restera, nous en sommes sûr, en bénédiction dans beaucoup d'âmes. Sa plume alerte et facile a laissé dans notre *Semaine*, dans la *Revue canadienne*, dans le *Naturaliste canadien*, et ailleurs sans doute, des pages hautement instructives et édifiantes. Il nous semble que les circonstances ne lui ont pas permis de donner toute sa mesure. Son esprit cultivé, ses connaissances réelles, ses nombreux voyages, sa science des hommes et les qualités de son cœur si délicat, lui auraient permis de fournir une utile et féconde carrière au tout premier rang. Dieu en a jugé autrement. La neurasthénie l'a terrassé dans la force de l'âge, et la paralysie est venue l'achever brutalement. Oh ! que nous sommes petits et faibles — même les plus dignes et les meilleurs — en face de la mort et des destins éternels ! L'homme s'agite, sans doute, diversement ; c'est son lot. Mais c'est Dieu toujours qui décide et qui

dirige. Seules, les consolations de la foi donnent la force morale nécessaire au milieu de certaines épreuves, et vraiment, en présence de certaines tombes et de certaines séparations, on se sent porté à plaindre de tout son cœur ceux qui n'ont pas la foi. Ce jeune abbé, il y a peu d'années, si plein de vie, si plein d'esprit et si plein de verve, devant qui l'avenir semblait brillant et pour qui la moisson des âmes promettait tant de joies ! Le voilà mort, à quarante ans, ayant fourni certes une carrière utile, mais capable encore de faire tant de bien ! Hélas, ce sont-là des vœux sans doute trop humaines. Dieu a jugé bon de l'appeler à lui, inclinons-nous avec respect devant la volonté sainte. Aujourd'hui, c'est son tour. Demain, ce sera le nôtre ! *Hodie tibi, cras mihi !*

LA CAUSE DE LA BEATIFICATION DE JEANNE D'ARC



A lecture du décret authentiquant au nom du Pape les miracles attribués à l'intercession de Jeanne d'Arc clôt virtuellement son procès de béatification.

Avant la béatification proprement dite, il n'y aura plus que la dernière phase du procès, qu'on appelle *de Tuto*. La congrégation des Rites examinera en deux réunions la question qui termine toutes ces causes : Peut-on procéder en toute sûreté — *an de tuto procedi possit* — à la béatification du vénérable serviteur de Dieu ? Cette question se résout par une rapide révision de tout le procès, au point de vue surtout de la procédure. Cet examen ne donne généralement lieu à aucune difficulté ; c'est une formalité juridique. Aussi l'on peut parler dès maintenant avec certitude de la béatification de Jeanne d'Arc.

Cette solennité aura probablement lieu le plus tôt possible après Pâques, afin que les fêtes traditionnelles du 8 mai en

l'honneur de la pucelle d'Orléans puissent, dès cette année, se confondre en France avec celles de sa béatification. On parle du dimanche de Quasimodo.

C'est le 6 janvier 1904 que Pie X faisait lire en sa présence le décret sanctionnant le vote des consultants et cardinaux de la congrégation des Rites, sur l'héroïcité des vertus chrétiennes pratiquées par Jeanne d'Arc.

Le procès sur les miracles n'a donc duré qu'un peu plus de quatre ans. La congrégation des Rites exige toujours au moins cet intervalle pour un tel examen. La rapidité avec laquelle s'obtient le décret rend hommage au zèle et à l'activité de ceux qui s'occupent de la cause de Jeanne d'Arc en cour de Rome : son cardinal ponent, l'Eminentissime Ferrata ; son postulateur, le R. P. Herzog, procureur des prêtres de Saint-Sulpice ; son avocat, Mgr Martini.

L'examen des miracles attribués à l'intercession de Jeanne d'Arc n'a point rencontré les difficultés de la phase précédente du procès, celle sur les vertus. C'est à ce moment-là que la cause de Jeanne parut un instant compromise. Le promoteur de la foi — « l'avocat du diable » — avait soulevé des objections graves.

Sans trop s'arrêter au caractère guerrier de la sainteté dans Jeanne, il insistait sur la rétractation au cimetière de Saint-Ouen et sur sa chute du haut de la tour de Compiègne.

Ce dernier fait, au procès de Rouen, avait pu être qualifié de tentative de suicide, tant la prisonnière aurait paru désespérée les jours qui précédèrent. En tout cas, Jeanne elle-même aurait avoué, à Rouen, que ses saintes l'avaient fortement blâmée de se jeter du haut de la tour : elles avaient cherché à l'en détourner d'abord, elles le lui avaient ensuite sévèrement reproché en lui recommandant de s'en accuser à son confesseur.

Au cimetière de Saint-Ouen, Jeanne serait allée jusqu'à

déclarer que ses voix l'avaient trompée, que par suite ses voix étaient fausses, qu'elle avait été victime de sortilèges et d'illusions diaboliques. Ses historiens cherchent des excuses à une telle rétractation dans l'apparat de tortures et de terreur dont ses persécuteurs l'avaient environnée. Mais alors Jeanne aurait manqué de courage, de ce courage qui est la vertu chrétienne de force et qui donne aux martyrs la victoire sur des menaces aussi terrifiantes.

Ce réquisitoire du promoteur de la foi avait fortement impressionné les juges de la congrégation des Rites. Les consultants étaient arrêtés devant ces objections ; la cause risquait de ne plus avancer.

C'est en cet état que le cardinal Ferrata en recueillit la pénitence, après la mort du cardinal Parocchi. Avec l'amour et le dévouement qu'on lui connaît pour tout ce qui touche à la France, le cardinal Ferrata mit au service de cette cause si française son esprit pénétrant et toute son activité.

Avec le postulateur, le R. P. Herzog, et l'avocat, Mgr Martini, il reprit l'étude du dossier.

Les défenseurs de Jeanne pouvaient bientôt opposer aux accusations les réponses suivantes.

Avant tout, il fallait tenir compte de la sentence portée sur le procès de Rouen par le procès de réhabilitation de 1455 : le tribunal constitué en 1455 par le Pape Calixte III avait prononcé qu'il fallait désormais considérer comme nuls et de nulle valeur juridique les actes de Rouen, manipulés jusqu'au faux pour ruiner la réputation de la Pucelle. Par contre, ce même procès de réhabilitation fournissait les éléments de réponses.

Ainsi, Jeanne ne se jette pas du haut de sa prison pour se tuer, mais pour s'évader, même, semble-t-il, pour fuir les attentats d'un officier qui menaçait sa vertu. Or, il est toujours au moins licite à un prisonnier de guerre de chercher la liberté

dans une évasion. Le fait de l'évasion est confirmé par l'insuccès même de la tentative : Jeanne ne s'était pas précipitée sans espoir et sans prudence, mais elle s'était aidée de moyens qui, malheureusement, se trouvèrent trop courts et se rompirent.

De même pour la scène du cimetière de Saint-Ouen. La rétractation qu'on trouve dans les actes de Rouen est longue d'une page et demie ; et elle présente des passages contradictoires. Au procès de 1455 furent entendus deux témoins directs, l'un, le confesseur de Jeanne, l'autre, celui qui lui avait offert le crucifix à baiser. Tous deux déclarèrent que la formule employée par Jeanne n'avait pas duré plus que l'espace d'un Pater ; Jeanne y promettait de reprendre ses vêtements de femme, et s'en remettait en tout au jugement de l'Eglise. Cette formule n'était pas une rétractation ; Jeanne pouvait la souscrire, tandis qu'elle suffisait pour la perdre dans le plan déjà formé par ses ennemis.

Les réponses des postulateurs furent décisives. Les consultants purent bientôt voter à l'unanimité l'héroïcité des vertus.

Ce fut le premier décret de la congrégation des Rites sous le pontificat de Pie X. Il était lu le jour de l'Epiphanie, anniversaire de la naissance de Jeanne. XXX. *

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, 13 janvier, au Grand-Séminaire

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au Grand-Séminaire. Ils auront lieu cette semaine le 13 et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

EXTRAIT D'UN

CALENDRIER PERPETUEL D'INDULGENCES PLENIERES

II. — INDULGENCES DEPENDANTES DE FETES FIXES ET MOBILES

JANVIER

(Suite)

23. Epousailles de la sainte Vierge

Chez les Dominicains S. Raymond de Pennafort, Conf. dominicain.

Association universelle des familles : *confession, communion ; visite et prière* à l'église paroissiale.

Confrérie de saint Joseph (Beauvais) : *confession et communion ; visite* (1 vêpres) et *prière* à l'église de l'association.

Cordon de saint Joseph : *confession, communion ; visite et prière* à la chapelle de l'association (une fois du 23 au 30).

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Dominicains : *confession et communion*.

Tertiaires dominicains : *confession et communion ; visite et prière* à l'église de l'ordre ou de la fraternité.

25. Conversion de saint Paul, apôtre

Confrérie du saint et immaculé Cœur de Marie : *confession, communion et prière*.

28. Deuxième fête de sainte Agnès, vierge, martyre

Chez les Dominicains Translation du corps de saint Thomas d'Aquin.

Chez les Trinitaires Anniversaire de la fondation de l'ordre.

(4) Là où il n'y a pas d'église de Franciscains, les tertiaires (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence dans l'église paroissiale.

Scapulaire de la sainte Trinité : *confession et communion ; visite et prière* à l'église des Trinitaires ou paroissiale.

Gordon de saint Thomas (Milice angélique) : *confession et communion ; visite et prière* à l'église de l'association.

Tertiaires dominicains : *confession et communion ; visite et prière* à l'église de l'ordre ou de la fraternité.

29. S. François de Sales, Ev. et Conf.

Œuvre des tabernacles (Montréal) : *confession et communion ; visite et prière* à l'église Notre-Dame-de-Pitlé.

Zélateurs et zélatrices du sacré Cœur de Jésus : *confession, communion et prière*.

30. Chez les Franciscains Ste Hyacinthe de Mariscotti, vierge du 3e ordre.

Tertiaires franciscains : *confession et communion ; visite* à l'église de la fraternité.

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion*.

31. Chez les Franciscains B. Louise Albertoni, veuve du 3e ordre.

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion*.

J. S.

AUX PRIERES

Frère Joseph-Adélar Jalbort, catéchiste majeur, des Clercs de Saint-Viateur, décédé à Montréal.

Sœur Anna, dite Marie des Anges, professe converse, des Religieuses-Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu, décédée à Montréal.

Sœur Mary Conway, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Arcade, née Marie-Rose Foisy, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Sœur Marie-Louis-Albert, née Emilia Sylvestre, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

VARIETES

Liturgie. — A la suite des fêtes solennelles célébrées à Saint-Pierre-de-Rome pour le quinzième centenaire de la mort de saint Jean-Chrysostome, le Père Gaisser, de l'ordre de Saint-Benoit, directeur du collège grec pontifical, a demandé au Saint-Père, comme couronnement de ces splendides fêtes, de conférer au saint docteur le titre de patron céleste des prédicateurs et orateurs sacrés. Déjà Léon XIII avait engagé les prédicateurs à se mettre sous la protection de ce prince de l'éloquence chrétienne, qui savait si bien conformer sa vie à ses enseignements. Sa Sainteté Pie X a daigné accueillir avec bienveillance cette proposition, et a conféré officiellement, le 8 juillet 1908, à saint Jean-Chrysostome le titre de patron des orateurs sacrés.

Ce patronage, au point de vue strictement liturgique, n'entraîne aucune conséquence ni pour l'office ni pour la messe. Tout au plus pourra-t-il être plus tard signalé par une phrase à la fin de la sixième leçon des matines, mais cette addition

— Quoique la vie de saint Bonaventure soit des mieux connues, cependant jusqu'ici les leçons historiques destinées à la résumer, dans le bréviaire romain, étaient d'une rare concision. Il n'y avait que deux leçons propres, et pour la troisième on s'adressait au commun des docteurs. Le cardinal Agliardi, successeur de saint Bonaventure sur le siège suburbicain d'Albano, vient de prendre l'initiative, avec quelques évêques, de demander au Saint-Siège de traiter un peu mieux le docteur séraphique. Aux leçons actuelles trop maigres, *nimum jejuna*, dit la supplique, on pourrait substituer celles du bréviaire franciscain.

Ce vœu a été bien accueilli du Souverain-Pontife, qui a ordonné pour l'avenir dans le bréviaire romain la substitution demandée. Le décret apostolique du 22 juillet 1908.

Conversion d'un couvent protestant anglais — On écrit de Londres, à la date du 9 décembre :

« Nous avons eu, hier, la joie d'assister à un spectacle très édifiant et très rare : un couvent des sœurs protestantes rentrant dans l'Église catholique, la supérieure en tête ! Sans doute, les annales de l'Angleterre contemporaine n'ont pas encore enregistré un autre fait du même genre. L'exemple s'est produit à la date de la fête de l'Immaculée-Conception, et les sœurs anglicanes qui l'on donné sont bien connues à Londres. Elles occupent le couvent de Sainte-Catherine.

« Durant les derniers mois, dom Cabrol, abbé des Bénédictins de Farnborough, avait été chargé de leur instruction. La supérieure a fait, ce matin, sa première communion dans la chapelle de l'hôpital italien, à Queen's square. Elle sera bientôt imitée par les autres sœurs et par les personnes qui vivent dans le couvent.

« L'événement, on le voit, méritait d'être signalé. Cette communauté (je l'ai déjà dit) est très connue à Londres. Elle avait eu pour fondateur le docteur Littledale, controversiste anglican, mort depuis quelques années et qui était considéré comme l'un des docteurs du monde ritualiste. On a lieu d'espérer qu'un tel exemple produira une profonde et salutaire impression ».

AU BON-PASTEUR

Cérémonies religieuses



Le jeudi, 10 décembre, Mgr Racicot, évêque de Pogle, présidait au Bon-Pasteur une cérémonie religieuse de profession et de prise d'habit.

Ont prononcé leurs premiers vœux : Sœur Marie de Saint-Thomas, née Lapointe, de Sainte-Thérèse ; Sœur Marie de

Saint-Tharsicius, née Vaillancourt, de Saint-Sylvestre ; Sœur Marie de Saint-Joseph-Calasanz, née Barbeau, de Worcester ; Sœur Marie de Sainte-Filumina, née Savary, de Saint-Athanasie d'Iberville ; Sœur Marie de Sainte-Paula, née Beauchemin, de Saint-Boniface de Shawinigan ; Sœur Marie de Fourvières, née Hébert, de Montréal ; Sœur Marie-Ignace du Sacré-Cœur, née Trudel, de Saint-Guillaume d'Upton ; Sœur Marie de Sainte-Mecthilde, née Avon, de Lachine ; Sœur Marie de Saint-Lucien, née Bédard, de Saint-François de Lambton ; Sœur Marie de Saint-Maurice, née Hébert, de Lowell, Mass. ; Sœur Marie de Saint-Honorat, née Asselin, de Saint-Polycarpe ; Sœur Marie de Sainte-Bildegarde, née Pion, de Lowell, Mass. ; Sœur Marie-Édouard, née Doyle, de Margaraée, Cap-Breton ; Sœur Marie-Thomas, née Vanasse, de Sainte-Hedwige de Clifton.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Bernadette Demers, de Saint-Sauveur-des-Monts, dite Sœur Marie-Jeanne de Valois ; Marie-Thérèse Langevin, de Montréal, dite Sœur Marie-Thérèse du Sacré-Cœur ; Eveline McGrath, de Saint-Jean, N.-B., dite Sœur Mary of the Holy Heart of Mary ; Alma Guertin, de Providence, R. I., dite Sœur Marie de Sainte-Madeleine de Pazzi ; Alice Tremblay, de Montréal, dite Sœur Marie de Saint-Onésime ; Azilda Daigle, de Saint-Hilaire, N.-B., dite Sœur Marie de Sainte-Cécile des Anges ; Josephine Paré, de Saint-Raymond, dite Sœur Marie de Sainte-Valérie ; Lucie Comeau, de Comeauville, N.-E., dite Sœur Marie de Saint-Jean-Vianney ; Angèle Albert, de Caraquet, dite Sœur Marie de Saint-Jean de Matha ; Emilie Doucet, de l'Île Anticosti, dite Sœur Marie de Sainte-Honorine ; Cora Bussières, de Sainte-Théodosie de Verchères, dite Sœur Marie de Saint-Fidèle.

Prières des Quarante-Heures

LUNDI,	18	JANVIER	—	Saint-Léonard de Port-Maurice.
MERCREDI,	20	"	—	Sault au-Récollet.
VENDREDI,	22	"	—	Sainte-Cunégonde.